

Dépôt . J. François Bausch
PL 5504
20.12.2005

1

Motion

La Chambre des Député-e-s,

- constatant une disparité toujours plus grandissante entre les recettes budgétaires provenant des impôts retenus sur les traitements et salaires et ceux retenus sur les revenus de capitaux et fortunes
- considérant que les dispositions actuelles du projet de loi 5504 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière, ne vont guère générer de revenus supplémentaires
- considérant que par ces dispositions la base imposable d'une retenue à la source libératoire de 10 % sur les intérêts payés au Luxembourg, exclut de ce fait la plus grande partie de revenus provenant de placements sur capitaux
- rappelant l'engagement du Gouvernement de rendre notre régime d'imposition de revenus de capitaux plus efficient et socialement plus équilibré
- considérant que l'introduction d'une retenue à la source libératoire de 10 % sur les intérêts payés au Luxembourg ne répond pas à ces critères d'efficience et d'équilibre social

invite le Gouvernement

- à présenter au courant de la législature un projet de réforme des impôts garantissant un rééquilibrage entre les impôts sur les revenus des salaires et traitements et les revenus de capitaux et fortunes.

François Bausch

Claude Adam

Felix Braz

Souri Kot

~~Gamille Gira~~

SIRAC
Viviane Loschetter

[Signature]

[Signature]